

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
19 DÉCEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 19 décembre 2016, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Jean-Philippe Martin	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Jacques Hébert	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale par intérim

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

331-12-2016

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Adoption du budget 2017
2. Adoption des taux de taxes et compensations
 - 2.1 Taux de taxes
 - 2.2 Taux d'intérêts
 - 2.3 Taux de pénalité
 - 2.4 Règlement sur les compensations et les ordures
3. Révision du programme triennal en immobilisation

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

1. Adoption du budget 2017

332-12-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, messieurs Nicola Ranieri et Sylvain Gauthier, conseillers étant dissidents, d'adopter le budget 2017 comportant les recettes et les dépenses suivantes :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
19 DÉCEMBRE 2016**

	Budget 2017
REVENUS	
Taxes	1 923 361.23
Paiements tenant lieu de taxes	43 209.00
Transferts	157 885.00
Services rendus	37 725.00
Imposition de droits	53 160.00
Amendes et pénalités	25 000.00
Intérêts	30 000.00
Autres revenus	18 000.00
	2 288 340.23

CHARGES	
Administration	649 510.99
Sécurité publique	336 808.24
Transport	594 265.00
Hygiène du milieu	197 719.00
Santé et bien-être	
Urbanisme	114 779.00
Loisirs et culture	121 904.00
Frais de financement	49 906.00
Amortissement	
	2 064 892.23

EXCÉDENT TEMPORAIRE	223 448.00

<i>Moins:</i>	
Remboursement de la dette à long terme	(120 348.00)
Achats d'immobilisations	(103 100.00)
Affectation au surplus affecté (réserve)	
Affectations des fonds réservés	
<i>Plus:</i>	
Amortissement	
Produit de cession d'immobilisations	
Perte sur cession d'immobilisations	
Produit d'emprunts	
Affectations du surplus	
Affectations des fonds réservés	
Dépenses constatées à pourvoir	
	(223 448)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-

2. Adoption des taux de taxes et compensation

2.1 Taux de taxes

333-12-2016

Considérant le règlement 45 de la Municipalité de Val-des-Lacs;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'adopter le taux de taxation à 0.93 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'exercice financier 2017. Ce taux est réparti comme suit, à savoir :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
19 DÉCEMBRE 2016**

Taxe générale :	0.636 \$/100 \$
Sûreté du Québec :	0.086 \$/100 \$
Écocentre :	0.018 \$/100 \$
Incendie :	0.090 \$/100 \$
Service de la dette :	0.085 \$/100 \$
Taxes fonds de roulement :	0.015 \$/100 \$

2.2 Taux d'intérêts

334-12-2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'adopter un taux d'intérêt de 12 % l'an sur tous les comptes impayés conformément à l'article 981 du Code municipal.

2.3 Taux de pénalité

335-12-2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu l'unanimité, de décréter une pénalité de 0.5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année conformément à l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

2.4 Règlement sur les compensations et les ordures

336-12-2016

ATTENDU QUE le Conseil établit une compensation pour les dépenses attribuables à la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 25 octobre 2016;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu l'unanimité, d'adopter le règlement numéro 431-17 établissant la compensation pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2017.

3. Adoption du programme triennal en immobilisations

337-12-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu l'unanimité, d'adopter le programme triennal en immobilisations pour les années 2017-2018-2019.

Période de questions

Levée de l'assemblée

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
19 DÉCEMBRE 2016**

338-12-2016

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 21 h.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Stéphanie Russell
secrétaire-trésorière, directrice générale
par intérim**